

Pont-l'Evêque, port de Noyon

Jusqu'à la première moitié du XIX^{ème} siècle, l'essentiel des échanges commerciaux sur l'Oise moyenne se faisaient dans les ports fluviaux de Chauny et de Pont-l'Evêque. Ces derniers coexistaient avec des ports de petite dimension installés au fil de l'eau, les uns pour écouler des productions locales, comme à Abbécourt, Quierzy, Varesne ou Sempigny, les autres permettant d'alimenter une communauté religieuse, comme le port d'Ourscamp.

Le premier port sur l'Oise moyenne

Bien que situé à l'aval de Chauny, Pont-l'Evêque pouvait se targuer d'être le véritable premier port sur l'Oise grâce à l'apport des eaux de la Verse qui lui assurait une activité toute l'année. Situé à proximité d'un axe routier important, le port de Pont-l'Evêque, mentionné dans les actes anciens sous la forme *Pons Episcopi* et *Villa Episcopi*, prit un essor conséquent avec la construction, au XII^{ème} siècle, d'un pont reliant la cité des évêques à leur palais de Sempigny.

Les échanges commerciaux devaient être suffisamment fructueux au Moyen Age pour que l'évêque de Noyon Gui des Prés (1272 - 1297), fasse réaliser vers 1285 de multiples travaux dont la réparation du pont, la plantation d'un îlot et la construction d'un port pour recevoir le bois. Malgré les troubles du Moyen Age, notamment l'incendie du village par les Anglais de Robert Knowles en 1358, puis la bataille qui opposa les troupes anglaises de Saveuse aux armées du roi de France menées par Jeanne d'Arc en 1429, le port de Pont-l'Evêque demeura un lieu d'échanges dynamique et prit au fil du temps une dimension régionale avec le

commerce des grains : " *Les blés apportés à Noyon viennent du Cambrésis, du Vermandois, de l'Artois, du Santerre. Ils sont voiturés par eau vers Paris* ", indiquait l'intendant Le Vayer dans un rapport adressé au contrôleur général des finances le 24 mai 1692. Pont-l'Evêque était réputé aussi pour son commerce de productions agricoles locales telles que l'avoine, le haricot, l'artichaut, les fruits rouges, le chanvre ou l'huile de chènevis (pour la confection de savon noir) et de productions manufacturées telles que les toiles ou la tannerie. La plupart de ces produits étaient vendus sur les marchés de Noyon ou directement sur le port pour le commerce du bois.

Les privilèges de l'évêque de Noyon

L'évêque de Noyon était détenteur de tous les droits de l'Oise sur le territoire de Pont-l'Evêque. Chaque année avait lieu la séance d'adjudication des baux de l'évêché de Noyon au cours de laquelle les droits et devoirs des locataires étaient précisés, notamment pour les locataires de moulins, d'entretenir les bâtiments, harnais, chaussées et cours d'eau, pour les locataires de bacs, de se conformer au tarif et d'entretenir

le matériel, et pour les locataires de pêche, de fournir un plat de poisson tous les trois mois. Les revenus tirés de ces baux à Pont-l'Evêque étaient considérables pour l'évêché de Noyon qui louait non seulement les moulins, le bac et la pêche, mais aussi le rouissage du chanvre ou les tenderies aux oiseaux de rivières.

Sur le port, l'évêque de Noyon possédait le droit de nomination des différents corps de métiers organisés en commissions notamment les " *mesureurs* " et les " *chargeurs et déchargeurs* ". Ces commissions se muèrent au fil du temps en offices qui devinrent héréditaires et cessibles au milieu du XVIII^{ème} siècle. En accordant l'hérédité et la vente de ces offices, l'évêque Charles de Balsac (1596-1626) s'acquittait la fidélité de loyaux serviteurs tout en percevant sur cette opération une somme de 600 livres et une redevance annuelle de 10 sous par office. Ce protectionnisme à l'égard de ces professions portuaires dérivait en fait d'une volonté de contrôle sur les marchandises. La déclaration du Roi de 1788 défendant de vendre et de mesurer des grains ailleurs que dans les ports, halles et marchés, ne fit qu'entériner une pratique exercée de longue date.

L'évêque de Noyon, principal détenteur des droits sur le port de Pont-l'Evêque, recouvrait de multiples redevances, tels le sterlage ou l'industrie (impôts sur les grains et les produits manufacturés). Aussi, lors des réunions préparatoires aux Etats Généraux de 1789, les marchands réunis réclamèrent l'abandon de ces taxes et l'établissement d'une juridiction consulaire à Noyon - Pont-l'Evêque, à l'instar des villes de Laon, Soissons et Compiègne au commerce pourtant moins florissant.

Si les événements révolutionnaires démantelèrent ce système au bénéfice de l'Etat, la dynamique du port de Pont-l'Evêque ne s'en trouva pas affectée. En revanche, la construction du canal latéral à l'Oise eut un impact négatif sur l'économie locale, en permettant à Chauny d'être la plaque tournante des échanges fluviaux entre l'Oise, le canal de Saint-Quentin et l'Escaut. Noyon perdit alors sa situation de carrefour à l'interface terre-fleuve malgré ses efforts pour revitaliser son commerce par la création de grands marchés.

Jean-Yves Bonnard
Vice-président de la Société
Historique de Noyon



Pont-l'Evêque, d'après une aquarelle de Tavernier gravée par Née pour les Voyages pittoresques (1791). L'église de Pont-l'Evêque renfermait une chapelle à l'invocation de saint Nicolas, patron des marins. Délaisant la référence épiscopale, la commune fut dénommée Pontport en 1794, marquant ainsi l'attachement de la communauté villageoise aux activités fluviales.